



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n° 24/2016 /SPDREUX/RG.

ARRETE PORTANT NOMINATION D'UN REGISSEUR AUPRES DE LA REGIE DE RECETTES DE LA SOUS PREFECTURE DE DREUX

LE PREFET D'EURE-ET-LOIR,
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté interministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

VU l'arrêté NOR INTF1305429A du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1983 du 14 août 1990 modifié instituant une régie de recettes auprès de la sous-préfecture de Dreux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-02 du 22 juin 2015, portant nomination d'un régisseur auprès de la régie de recettes de la sous-préfecture de Dreux ;



Vu l'avis émis le 08/03/2016 par le Directeur Régional des Finances Publiques de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret, comptable assignataire ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Mme Joëlle VERNET, secrétaire administratif de classe normale, est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes de la sous-préfecture de Dreux ;

ARTICLE 2 : Le régisseur titulaire est astreint à constituer un cautionnement et percevra une indemnité de responsabilité dont les montants respectifs sont fixés par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé ;

ARTICLE 3 : Mme Sylvie TROMBINI, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est désignée régisseur suppléant de la régie de recettes de la sous-préfecture de Dreux ;

ARTICLE 4 : Mme Sylvie TROMBINI agit sous l'entière responsabilité du régisseur titulaire ;

ARTICLE 5 : Mmes Christine NOILLEAU secrétaire administratif et Pierrette FAVREAU adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sont désignées mandataires de la régie de recettes de la sous-préfecture de Dreux, sous l'entière responsabilité du régisseur titulaire de recettes de la sous-préfecture de Dreux ;

ARTICLE 6 : L'arrêté préfectoral n° 2015-02 du 22 juin 2015 est abrogé ;

ARTICLE 7 : Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, M. le sous-préfet de l'arrondissement de Dreux et M. le Directeur Régional des Finances Publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 01/04/2016.

Fait à Chartres, le 22 MARS 2016

Le Préfet,
Pour Le Préfet,
La Secrétaire Générale

Carole PUIG-CHEVRIER